ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question au Gouvernement n° 2487

Texte de la question

CONTRAT D'APPRENTISSAGE JUNIOR

M. le président. La parole est à M. Hervé Mariton, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Hervé Mariton. L'emploi, particulièrement l'emploi des jeunes, est la priorité de notre majorité.
M. François Hollande. Eh bien dites donc ! Elle n'est pas efficace, la majorité !
M. Hervé Mariton. Les solutions sont multiples. Le CPE en est une.
M. Patrick Roy. Elle est nulle !
M. Hervé Mariton. Ce n'est pas la seule. Nous souhaitons le développement d'une autre solution importante, l'apprentissage.
M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes déjà des apprentis sorciers !
M. Hervé Mariton. Nos compatriotes sont prêts à voir les choses bouger, pourvu qu'elles le fassent vraiment et utilement. Ils ont accueilli la proposition de l'apprentissage junior avec un *a priori f*avorable.
M. Christian Paul. C'est faux !
M. Hervé Mariton. Mais, aujourd'hui, les jeunes et leurs parents demandent davantage de précisions : ils veulent savoir si l'apprentissage junior est vraiment un mieux pour les jeunes. Si la solution vaut d'être mise en oeuvre - comme nous le pensons -, ils veulent également savoir quand elle sera appliquée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*
M. Jean-Pierre Brard. Apprenti sorcier !
M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Monsieur Mariton, le premier objectif de l'éducation de la République, c'est la transmission des savoirs.
M. Jean-Pierre Brard. M. de Robien nous tourne le dos !
M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je réponds à M. Mariton, messieurs les députés, et il est difficile de regarder tout le monde en même temps !
Le deuxième objectif est la formation à la citoyenneté, au comportement citoyen. Enfin, il faut s'occuper de l'insertion professionnelle durable et stable. Nous pensons que la formation en alternance est une voie d'excellence pour permettre à des jeunes de s'insérer professionnellement, à leur manière, avec leur caractère, avec leurs aptitudes. Certains jeunes de quatorze ou quinze ans ont du mal à suivre les voies de l'enseignement général. Si, à travers des stages divers et variés, on leur présente des entreprises dès qu'ils ont quatorze ans, ils pourront, à partir de quinze ans, bénéficier d'un contrat d'apprentissage qui leur permettra de conserver un collège de référence...
M. André Chassaigne. C'est impossible !
M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ...et d'y revenir jusqu'à leurs seize ans. Dans tous les cas de figure, ils acquerront un socle commun de connaissances et seront suivis par une équipe pédagogique jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.
M. Jean Dionis du Séjour. Très bien !
M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Aujourd'hui, 350 000 personnes sont en apprentissage. Un an après la fin de la période d'apprentissage, 80 % ont un contrat à durée

indéterminée. C'est pourquoi nous voulons développer l'apprentissage junior, avec ce dispositif prévoyant des stages dès quatorze ans et le contrat d'apprentissage à quinze ans. Nous sommes persuadés que, avec le renouveau de la croissance économique, avec le CNE, avec le CPE, avec l'apprentissage junior, nous allons relever le défi de la lutte contre la précarité, contre le chômage, notamment celui des jeunes. Nous allons mettre ce système en place dès la rentrée de septembre 2006. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : M. Hervé Mariton
Circonscription : Drôme (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2487
Rubrique : Formation professionnelle
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 février 2006
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 février 2006